

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**  
**DU 7 mai 2024**

- Ordre du Jour :
1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023 (n'est pas lu)**
  2. **Comptes 2023**
    - 2.1 Comptes de résultats
    - 2.2 Comptes d'investissements
    - 2.3 Présentation du bilan
    - 2.4 Rapport de l'organe de révision
    - 2.5 Rapport de la Commission financière
    - 2.6 Vote
  3. **Election d'un membre à la Commission des naturalisations**
    - 3.1 Présentation
    - 3.2 Vote
  4. **Divers**

Monsieur Jérôme Jourdan ouvre la séance à 20h05 en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents. Il excuse l'absence de Monsieur Predrag Stamenkovic, Conseiller communal et de Gilbert Coquoz, ainsi que du journaliste représentant La Gruyère et Le Messenger.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'article 3 du Règlement d'application de la Loi sur les communes autorise l'enregistrement des délibérations de l'Assemblée. Ce sera le cas ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif communal.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet [www.bossonnens.ch](http://www.bossonnens.ch).

Aucune remarque n'étant faite au sujet de l'ordre du jour, il est procédé à la nomination des scrutateurs. Messieurs Mathieu Hayoz et Pascal Montavon sont désignés et dénombrent 27 personnes habilitées à voter.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, Monsieur Jourdan rend hommage aux personnes décédées depuis la dernière assemblée et demande de respecter une minute de silence à la mémoire des défunts.

Il présente ensuite Monsieur Stéphane Dutoit, nouveau Conseiller communal élu en remplacement de Madame Myriam Müller, qui a quitté ses fonctions à fin février 2024. Monsieur Dutoit habite Bossonnens depuis 2012 et travaille auprès de la Police de Lausanne depuis 2003. Il est en charge du dicastère de la santé publique, des affaires sociales, cimetièrre et culte.

**Point 1 Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue par le législatif le 12 décembre 2023 était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Il n'est donc pas lu. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

Monsieur Jourdan remercie Sandra Tâche pour sa rédaction.

## **Point 2 Comptes 2023**

### **2.1 Comptes de résultats**

Madame Sabine Comisetti informe que les comptes 2023 ont été adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 15 avril 2024, vérifiés par la fiduciaire Marc Gobet SA, puis présentés à la Commission financière le 23 avril 2024.

Le résultat positif découle tout d'abord de la maîtrise des charges. Non seulement, le Conseil communal a poursuivi une gestion extrêmement attentive des dépenses publiques, mais les charges liées ont souvent été inférieures aux montants budgétés. Madame Comisetti relève toutefois que certaines de ces charges liées non dépensées en 2023 pourraient être reportées aux années à venir. Tel est en particulier le cas des charges liées à l'agrandissement du CO de la Veveyse, à la construction d'une piscine et de nouvelles salles de sport. Vu leur ampleur estimée, les communes ont décidé de procéder par étapes, afin de pouvoir adapter le projet au plus proche des besoins effectifs. Les charges liées en lien avec l'ACV ou le tourisme sont en pleine évolution.

Le résultat positif provient également de l'estimation actuelle des produits 2023, légèrement supérieure à celle qui avait été faite au moment des budgets. A ce propos, il s'agit toutefois d'être conscients que :

- d'une part, les produits comptabilisés reposent encore en grande partie sur une estimation, qui devra être confirmée dans le futur,
- d'autre part, l'augmentation des produits provient surtout de produits spéciaux ponctuels, tels les droits de mutation, qui ont été importants en 2023.

Les comptes 2023 peuvent néanmoins être considérés comme bons et solides. Le Conseil communal est très heureux de cette situation, vu les importants investissements à venir, qui vont générer des charges supplémentaires conséquentes. Madame Comisetti se réfère à la planification financière qui a été présentée à l'Assemblée avec les budgets 2024. Elle relève notamment les charges générées par la construction du bâtiment de la petite enfance qui vient d'être mise à l'enquête. Elle évoque également le projet Valtraloc, ainsi que la nécessité de changer, dans un avenir relativement proche, les chauffages de l'école et du bâtiment de l'ancienne cure.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal n'envisage pas de baisse d'impôt supplémentaire. En cette période de répit, il est au contraire essentiel d'augmenter le capital de la commune, pour pouvoir tempérer, le moment venu, les éventuels excédents de charges découlant des investissements à venir.

Madame Comisetti informe que l'exercice 2023 se boucle avec un bénéfice de CHF 962'177.11. Les produits s'élèvent à CHF 7'529'618.72 et les charges à CHF 6'567'441.61. Elle passe tous les chapitres en revue en donnant les précisions utiles concernant les variations importantes.

Elle rappelle que les comptes « approvisionnement en eau » et « traitement des eaux usées » doivent rester équilibrés. Un éventuel bénéfice doit être attribué à la réserve, alors qu'une éventuelle perte doit être couverte par un prélèvement sur cette réserve.

Le chapitre « finances et impôts » présente un excédent de produits de CHF 836'582.00 supérieur au budget. Il y a lieu de relever que les impôts ordinaires (tels les impôts sur le revenu et la fortune), ainsi que les impôts spéciaux (comme les impôts sur les mutations immobilières) reposent sur une estimation, qui doit encore être confirmée dans le futur.

## 2.2 Comptes d'investissements

Madame Comisetti informe que les charges des investissements pour l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 437'850.25 et les produits à CHF 82'680.90, ce qui représente un excédent de charges de CHF 355'169.35.

Au cours de la présentation effectuée, elle donne les commentaires et informations permettant une bonne compréhension des divers postes. Elle relève notamment l'aménagement de la place de jeux pour CHF 63'211.00, ainsi que la pose des panneaux solaires et l'assainissement des luminaires de l'école qui totalisent CHF 178'592.00.

## 2.3 Présentation du bilan

Madame Comisetti donne lecture du bilan en précisant qu'au 31 décembre 2023 l'actif de la commune est de CHF 17'245'059,19, soit de CHF 537'916.22 plus élevé qu'en 2022. Le passif est de CHF 16'282'882.08. Il a augmenté de CHF 789'292.98 par rapport à 2022. Le patrimoine financier se monte à CHF 6'954'077.04, alors que le patrimoine administratif est de CHF 10'290'982.15. Le capital propre au 31 décembre 2023 se monte à CHF 4'947'331.88 et le bénéfice de l'exercice à CHF 962'177.11.

Monsieur Jourdan remercie Madame Comisetti pour la présentation détaillée des comptes et du bilan. Aucune question n'étant posée par l'Assemblée, il donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Vaucher pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

## 2.4 Rapport de l'organe de révision

Monsieur Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, procède à la lecture du rapport d'audit établi par l'organe de révision, la fiduciaire Marc Gobet SA, qui recommande d'approuver les comptes 2023.

Aucune remarque particulière n'étant faite sur ce rapport, Monsieur Jourdan remercie Monsieur Vaucher pour sa lecture.

## 2.5 Rapport de la Commission financière

M. Daniel Borno, Président, donne lecture du rapport de la Commission, à laquelle les comptes ont été présentés en détail le 23 avril 2024.

La Commission financière relève la bonne gestion des comptes et le suivi des débiteurs effectués par le Conseil communal. Elle recommande l'approbation des comptes de résultats et d'investissements 2023 tels que présentés et félicite les membres du Conseil Communal pour leur travail et leur investissement à la bonne marche de notre commune.

Monsieur Jourdan remercie Monsieur Borno pour la lecture de ce rapport.

## 2.6 Vote

Monsieur Jourdan invite l'assemblée à se prononcer sur les comptes 2023. Le Conseil communal ne peut pas voter.

Les comptes de résultats et d'investissements sont acceptés à l'unanimité des 21 votants.

Monsieur Jourdan adresse ses sincères remerciements à Madame Sabine Comisetti et Monsieur Jean-Pierre Vaucher pour la tenue des comptes de la commune.

Si cette brillante année 2023 est principalement due aux rentrées fiscales extraordinaires et à la légère hausse des rentrées fiscales courantes, elle est également due à l'attention toute particulière que ses collègues ont apporté à la gestion des dépenses courantes et il tient à les remercier pour leurs efforts.

## **Point 3 Election d'un membre à la Commission des naturalisations**

### **3.1 Présentation**

Suite à la démission de Monsieur Lucien Mognetti, le Conseil communal propose la candidature Monsieur Stéphane Dutoit. Le fait qu'un Conseiller communal siège au sein de la commission permettra d'avoir un lien direct de communication. La présentation de Monsieur Dutoit ayant été faite en début d'assemblée, il n'est pas nécessaire d'y revenir.

### **3.2 Vote**

Aucune autre proposition n'étant formulée par l'Assemblée, le législatif est prié de se prononcer. Monsieur Stéphane Dutoit est élu à l'unanimité.

## **Point 4 Divers**

### **Dates des prochaines manifestations communales**

Inauguration de la place de jeux - 7 juin 2024

Fête nationale - 1er août 2024

Cinéma en plein air - 20 août 2024

Repair Café - 28 septembre 2024

Monsieur Jourdan informe également des dates de l'exposition Bossonn'art qui aura lieu du 23 août au 14 septembre 2024.

### **Remerciements à Monsieur Lucien Mognetti**

Monsieur Lucien Mognetti quitte non seulement la Commission des naturalisations, mais également les 4 autres commissions dont il faisait partie. Monsieur Jean-Pierre Vaucher lui adresse les remerciements du Conseil communal.

### **Remerciements à Monsieur Jean-Pierre Vaucher**

Le 30 juin prochain, Monsieur Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, prendra sa retraite après 21 ans d'activité. Un hommage lui est rendu par Monsieur Jérôme Jourdan.

### **Divers des citoyens**

A la question de Monsieur Sébastien Piller, qui demande où en est le projet Valtraloc, Monsieur Marcos Pires Mendes répond que la commune traite actuellement quelques oppositions et que le dossier suit son cours.

Monsieur Pierre-Alain Dewarrat demande s'il serait envisageable de récupérer le plastique à la déchetterie, comme le font certaines grandes communes et souhaite connaître la situation actuelle concernant la pose d'une antenne 5G au terrain de foot.

Monsieur Pires Mendes lui répond qu'actuellement, seul le PET peut être amené à la déchetterie et qu'il n'est pas prévu de récupérer le plastique, en raison du coût élevé de cette tâche. Selon Monsieur Daniel Borno, un essai avait été fait il y a quelques années, mais il ne s'était pas avéré concluant. Monsieur Yves Martin précise que l'entreprise avec laquelle la commune collaborait dans ce projet avait cessé cette activité qui lui coûtait trop cher. Dès lors, le Conseil n'avait pas poursuivi dans sa démarche.

Concernant l'antenne 5G, Monsieur Jourdan informe que le Conseil communal est entré en discussion avec Swisscom afin de leur transmettre les nouveaux éléments concernant notamment l'éventuel déplacement de la gare et le projet d'aménagement du quartier

alentours (il précise qu'il n'y a rien de concret à ce jour). Après de longues discussions, et malgré les informations transmises, Swisscom a décidé de ne pas revenir sur sa décision. Les travaux devraient débuter en fin d'année. Le Conseil communal a rencontré les représentants des signataires pour les informer des démarches effectuées. Ils étaient satisfaits des explications fournies.

L'Assemblée n'ayant plus d'autre question, Monsieur Jourdan remercie, au nom du Conseil communal, les citoyennes et citoyens pour leur présence et leur participation active. Il adresse également un grand merci à ses collègues du Conseil et de l'administration pour la préparation de cette assemblée ainsi qu'à Monsieur Pierre-Alain Richoz et à toutes les personnes qui ont préparé la salle et organisé l'apéritif.

La séance est levée à 21h05

Lu et approuvé le

Le Président

La secrétaire